

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/10/18

Dossier complet le :

08/11/18

N° d'enregistrement :

F01118P0244

1. Intitulé du projet

Liaison RD48/RD392
Aménagement de la voie Lambert - Création d'une piste cyclable

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental du Val d'Oise

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marie-Christine Cavecchi, présidente

RCS / SIRET

2 2 9 | 5 0 1 | 2 7 5 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, ...	Le projet consiste à aménager la voie Lambert actuellement privée en voie publique, créant ainsi une liaison directe entre la RD48 et la RD392. Il comprend également la réalisation d'une voie réservée aux circulations douces.
47.a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du Code forestier...	Le projet va impacter environ 1 ha de jeunes boisements fortement anthropisés et envahis par des espèces invasives.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet du projet est d'aménager une liaison directe entre la RD 48 et la RD392 via la voie Lambert, qui est actuellement privée. Cette liaison de 1200 m deviendra une voie publique et sera accompagnée d'une voie réservée aux circulations douces. La RD48 sera interrompue au droit des locaux de l'entreprise Placoplatre sur un linéaire d'environ 100m. Elle sera rétablie via deux barreaux de connexion sur un giratoire situé au Sud de l'entreprise sur l'emprise d'une zone actuellement délaissée. Une partie de la chaussée existante sera démolie, et une autre partie reprofilée ou renforcée. Les aménagements des circulations douces actuellement interrompus à l'Ouest de la Voie privée Lambert sur la RD 48 seront prolongés pour longer le nouvel aménagement à l'Ouest jusqu'au carrefour giratoire. A partir du giratoire, une traversée sera aménagée, les circulations douces vont ainsi être rabattues vers le chemin vert afin d'emprunter l'ouvrage de rétablissement de ce chemin et enfin se raccorder sur la rue Jean Poulmarch.

4.2 Objectifs du projet

La voie Lambert a aujourd'hui un statut privé. Or, elle est empruntée par des poids lourds liés à l'activité de l'usine Placoplatre (420 PL/j), mais aussi par de nombreux véhicules particuliers (5000 véh/j dans les deux sens de circulation). Les enquêtes de circulation menées ont permis de conclure que les usagers utilisaient cet itinéraire pour relier la RD392 et le centre de Corneilles-en-Parisis.

Ainsi, le projet vise à créer une liaison directe entre la RD48 et la RD392, sécurisée et adaptée au flux de trafic attendu. Il permettra également d'assurer une continuité des circulations douces, qui s'interrompent actuellement au niveau de la RD48.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un phasage des travaux est mis en place afin de maintenir la circulation sur la RD48, la circulation des poids lourds vers l'usine Placoplatre et les accès riverains. Ce phasage est illustré en annexe 7.

Phase 1: travaux en structure neuve. Aménagement du giratoire et de la partie en structure neuve des branches ouest et sud.

Phase 2: réaménagement de la rue des Carouges. Rabotage de la chaussée et réduction légère de la largeur à 6,50 m, élargissement du trottoir ouest à 1,80 m minimum, reprise du marquage. Une partie de la voie Lambert (800 m²) et une partie de la RD48 (900 m²) seront démolies.

Phase 3: réaménagement de la plateforme existante au sud de la voie privée Lambert: reprofiler la chaussée existante, réaménager le trottoir, aménager la voie verte depuis la rue Jean Poulmarch, implanter la signalisation et aménager le bassin de rétention.

Phase 4: réaménagement de la partie nord de la voie Lambert où se fait actuellement le stockage des poids lourds devant l'accès Placoplatre. Il s'agit de reprendre la structure existante et le TPC et gérer le raccord à la branche ouest du giratoire.

Phase 5: démolition de l'actuelle RD48 entre les deux barreaux de connexions créés et gestion des raccords de la route départementale à ces deux barreaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement offrira une liaison RD48-RD392 adaptée au flux de trafic, dont les charges globales devraient augmenter d'ici 2030 (+ 75% en heure de pointe du matin et +115 % en heure de pointe du soir en moyenne).

Les piétons et les cycles pourront également emprunter cet itinéraire via une voie qui leur est réservée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, en référence à la rubrique 2.1.5.0 relative aux rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol, dans le sous-sol ou à accord de rejet sur le réseau existant.

Il pourra être soumis à une dérogation espèces protégées et à une autorisation de défrichement, en fonction des résultats de l'étude écologique en cours. Les premiers résultats indiquent que le boisement concerné est fortement anthropisé et envahi par des espèces invasives (environ 1 ha). L'étude des photos aériennes historiques permet d'identifier une zone encore ouverte au début des années 1990 (cf annexe 8), et donc un boisement relativement jeune.

Il ne semble pas nécessaire de réaliser un permis d'aménager. La création de voie neuve correspond à 5000 m². Si on ne considère que les parcelles appartenant essentiellement à Placoplatre, il y en a pour un total inférieur à 60 000 m², plus 6342 m² de parcelles appartenant au CD 95. Il n'est pas jugé nécessaire de réaliser de permis d'aménager.

en termes de calendrier : concertation : fin 2018/enquetes publiques : mi 2019/ Démarrage des travaux : 2020 / Mise en service : 2021

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur de chaussée	3,5 m minimum
Longueur de chaussée	1200 m
Trottoir unilatéral	1,8 m minimum
Rayon giratoire	22 m
Largeur voie verte	3,50 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cormeilles-en-Parisis (952540)
Argenteuil (95100)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2 ___° 12 ' 15 " 134 Lat. 4 8 ° 5 7 ' 3 5 " 604

Point d'arrivée :

Long. 2 ___° 12 ' 3 6 " 377 Lat. 4 8 ° 5 7 ' 5 5 " 274

Communes traversées :

Cormeilles-en-Parisis (952540)
Argenteuil (95100)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche de la zone d'étude est la ZNIEFF de type 2 "Forêt de Saint-Germain-en-Laye", située à environ 3 km à l'ouest de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Conseil départemental du Val d'Oise dispose d'un Plan de Prévention du Bruit sur Routes Départementales. Les RD392 et RD48 sont respectivement classées en catégorie 3 et catégorie 4. La RD392 comporte, à proximité de la voie Lambert, des habitations exposées à un niveau de bruit diurne supérieur au seuil : Lden > 68 db(A). Cela ne concerne pas la RD48 au niveau de la zone d'étude. Le PPBE ne donne pas d'informations sur la voie Lambert puisqu'elle est privée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'Argenteuil et de Corneilles-en-Parisis sont soumises à des PPRN mouvements de terrains, approuvés respectivement le 10/02/2010 et le 30/01/2015. Au sein de la zone d'étude, le risque mouvement de terrain est principalement dû à la dissolution du gypse. L'expertise géotechnique à mener permettra d'identifier tout risque géologique potentiellement préjudiciable pour le projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située au sein d'un ancien site industriel et potentiellement sur d'anciens sites pollués. Deux sites BASIAS sont identifiés au niveau de la Voie Lambert.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013), situé à plus de 6 km à l'est de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le décapage de la terre végétale sur 30 cm uniquement au droit des chaussées neuves: environ 300 m3 seront évacués et 300 m3 réutilisés dans le projet. Le projet génère 12 000 m3 de déblais dont environ 2000 m3 seront réutilisés en remblais et 10 000 m3 seront évacués
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le décapage de la terre végétale sur 30 cm uniquement au droit des chaussées neuves: environ 300 m3 seront évacués et 300 m3 réutilisés dans le projet. Le projet génère 12 000 m3 de déblais dont environ 2000 m3 seront réutilisés en remblais et 10 000 m3 seront évacués
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera le défrichage d'une partie du boisement situé au sud de la zone d'étude. Par ailleurs, un corridor écologique, inscrit au SRCE, traverse la zone d'étude. Il sera conservé dans le cadre du projet. Une étude spécifique faune/flore lancée en avril 2018 est actuellement en cours.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la distance avec le site Natura 2000 le plus proche (plus de 6 km), le projet n'aura aucun impact sur les habitats ou les espèces le caractérisant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera le défrichement d'une partie de l'espace boisé au sud de la zone d'étude.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un risque de transport de matières dangereuses existe sur la RD392, au sud de la zone d'étude
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque mouvements de terrain, du à la présence de gypse. L'infiltration des eaux pluviales est proscrite dans le cadre du projet (stockage dans un bassin étanche puis rejet dans le réseau existant).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet offrira un nouvel itinéraire aux véhicules et aux liaisons douces.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La voie Lambert est actuellement interdite à la circulation la nuit. Une étude acoustique et air est actuellement menée pour définir les aménagements qui seront mise en oeuvre en cas de nuisances sonores dues au projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude air est en cours
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un système d'assainissement est prévu dans le cadre du projet
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais excédentaires (inertes) seront évacués.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des légères modifications devront être apportées au Plan Local d'Urbanisme de Cormeilles-en-Parisis.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est implanté sur des sols gypseux. Cette contrainte est intégrée au projet et notamment à la gestion des eaux routières, qui se fera via un réseau enterré type canalisation, se déversant dans le réseau existant (pas d'infiltration dans les sols).

Un bassin de stockage et de traitement des eaux pluviales sera également implanté. Il sera étanche et conçu afin de pouvoir gérer le risque de pollution accidentelle et les eaux pluviales importantes.

La zone d'étude dispose d'un alignement d'arbre, protégé au titre du paysage dans le PLU de Cormeilles-en-Parisis et identifié comme corridor écologique au sein du SRCE Ile-de-France. Cet alignement d'arbre sera conservé dans le cadre du projet.

Une partie du bois devra être défriché. Des études sont en cours afin d'identifier le potentiel écologique de ce dernier. En cas de potentiel écologique important, des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place et décrites dans un dossier CNPN.

Plusieurs habitations bordent la zone d'étude. Une étude acoustique sera menée afin de déterminer les mesures nécessaires pour protéger la population des nuisances sonores émises par les véhicules (notamment la nuit). Une étude air est également menée simultanément.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit en partie sur une infrastructure existante, déjà utilisée par environ 5000 véh/j. Il viendra améliorer les conditions de circulation des véhicules, des piétons et des cycles, tout en étant intégré à son environnement. Il proposera également un système d'assainissement adapté, qui est inutilisable aujourd'hui. Le projet bénéficiera d'une intégration paysagère soignée, qui intégrera l'alignement d'arbre protégé dans les documents d'urbanismes et le SRCE. L'impact écologique du projet est étudié et sera maîtrisé via la réalisation d'un dossier CNPN si nécessaire. De même, des études seront effectuées afin de définir au mieux les mesures requises pour protéger les riverains des nuisances sonores.

Au regard de ces éléments, il n'est donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Phasage des travaux 8. Anciennes photos aériennes de la zone boisée 9. Diagnostic environnemental et études programmées

Raison RD48/RD1392
Aménagement de la voie Lambert - Création d'une piste cyclable

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

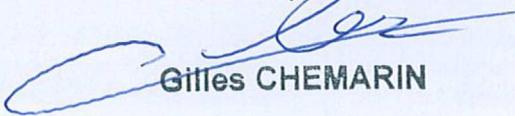
CERGY

le,

7 - 11 - 18

Signature

Le Directeur-Adjoint des Routes

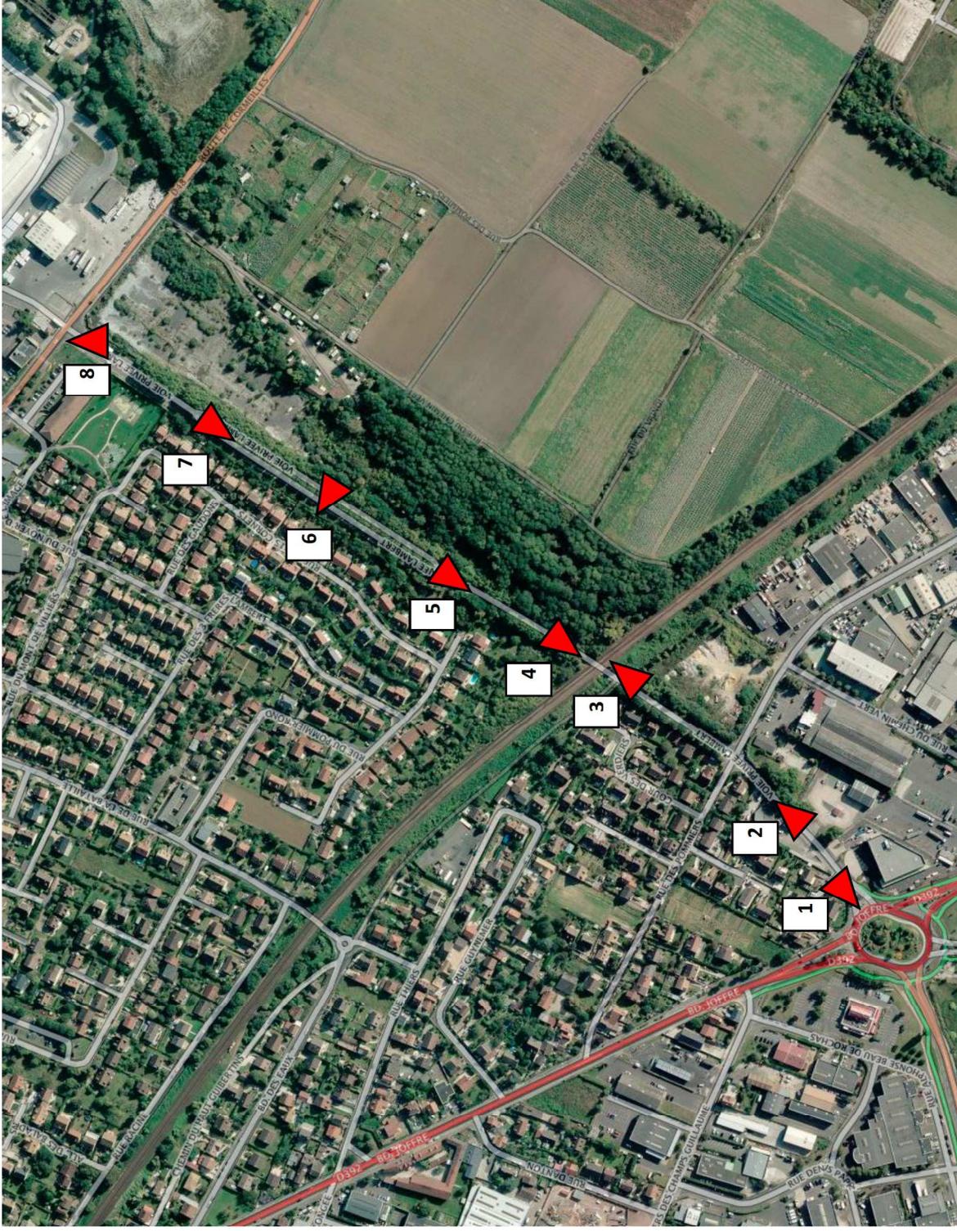


Gilles CHEMARIN

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

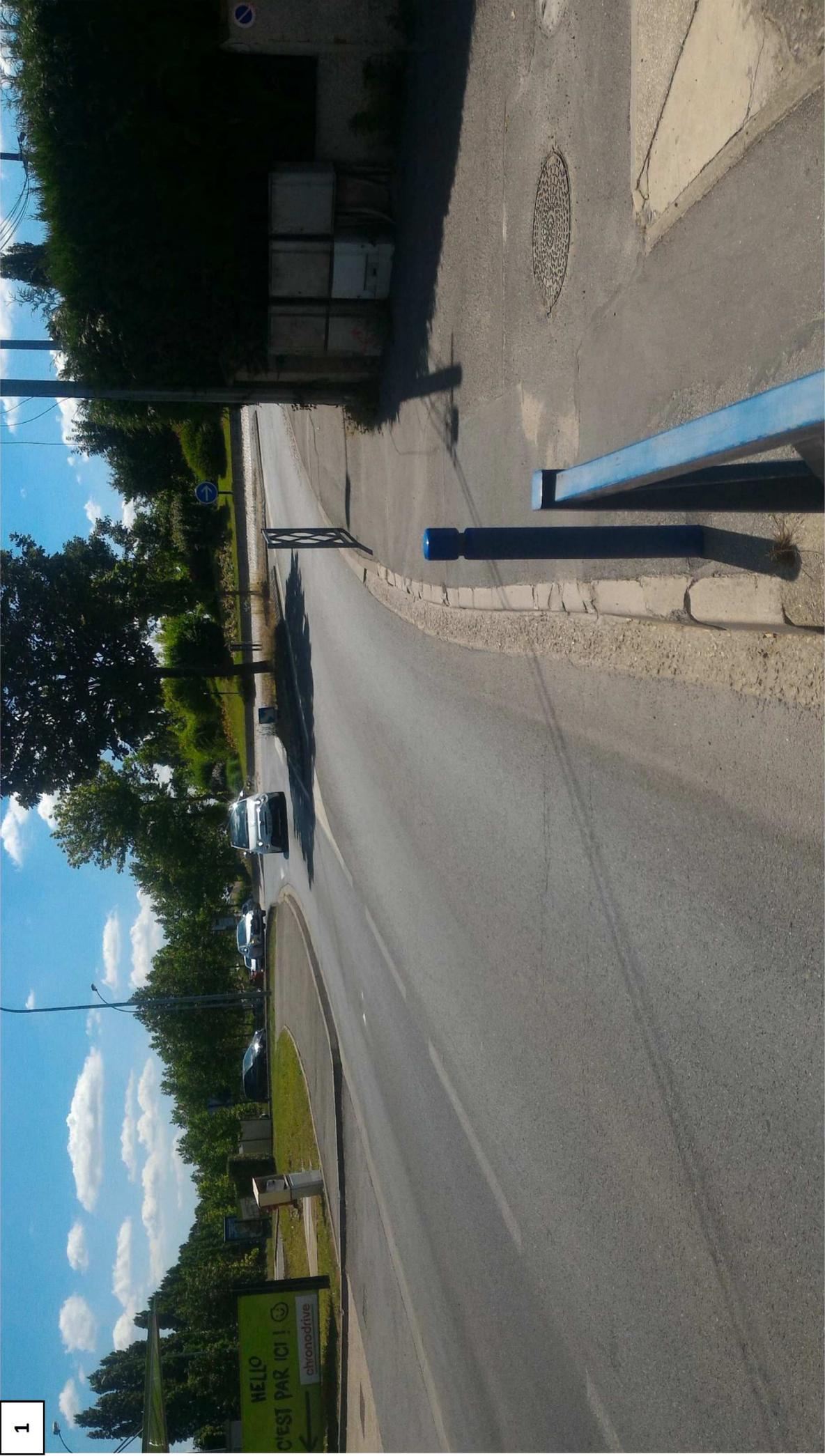


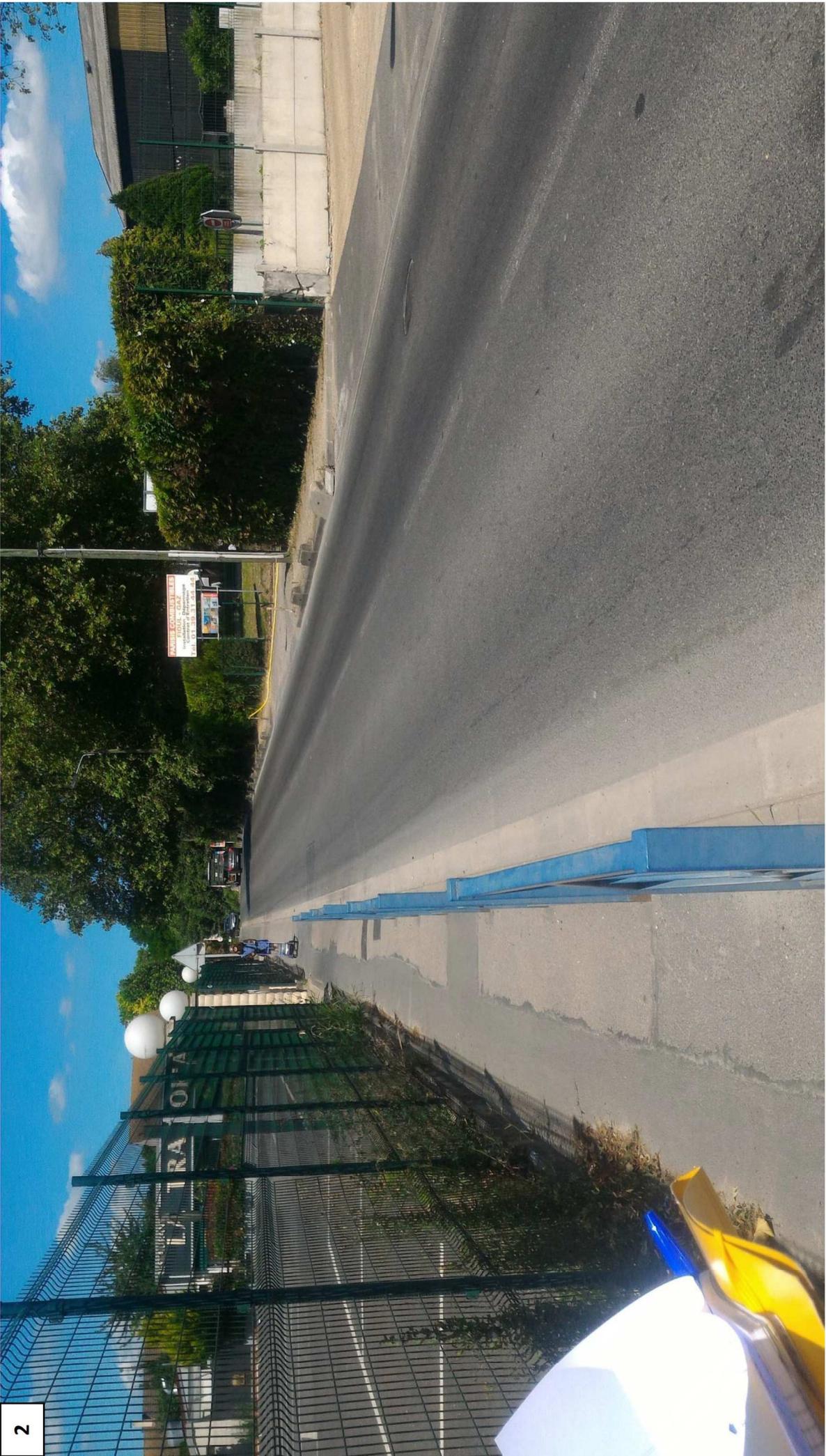
Plan de situation au 25 000^e

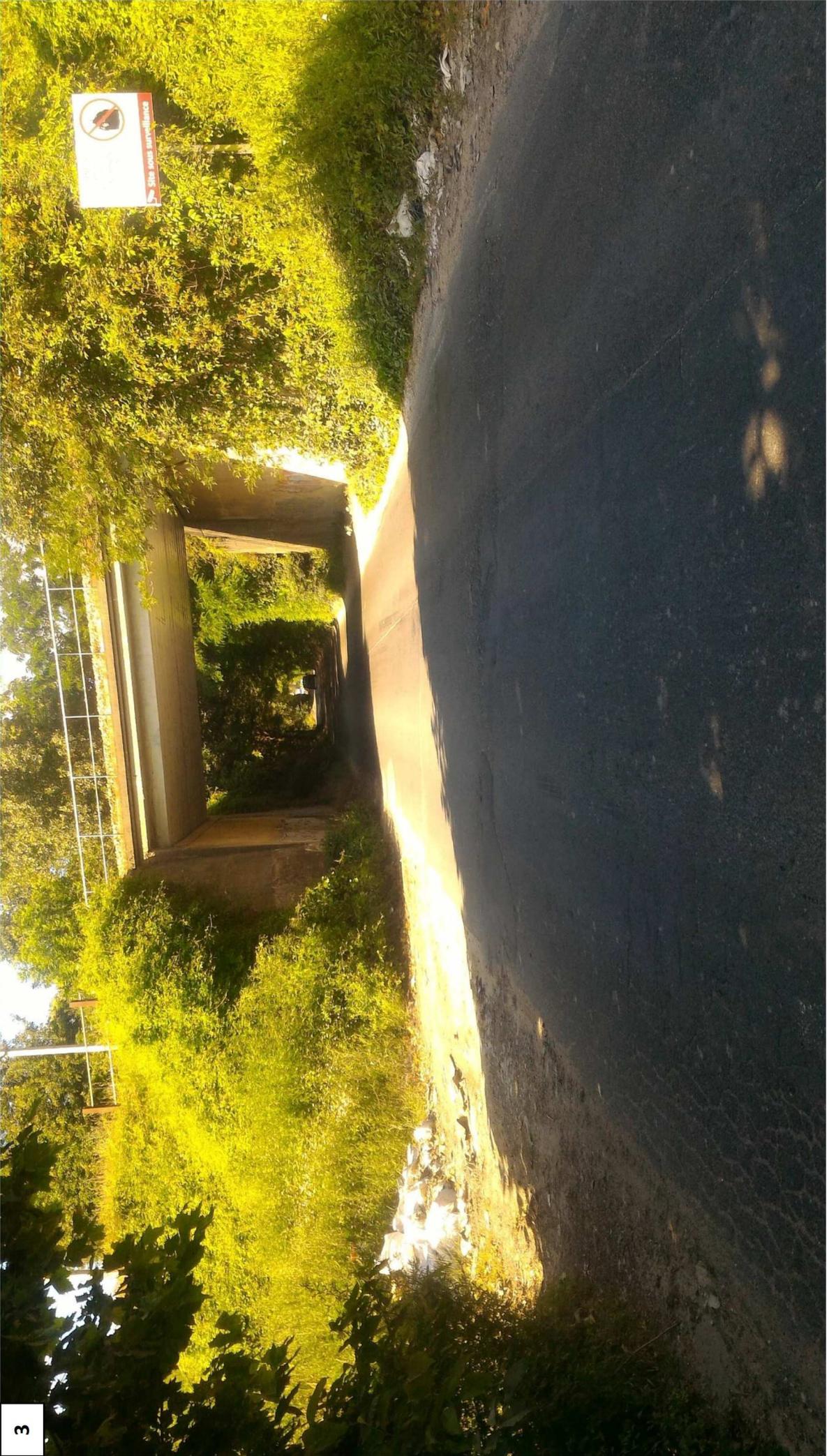


Photographies de la zone d'implantation (25/06/2018)

1



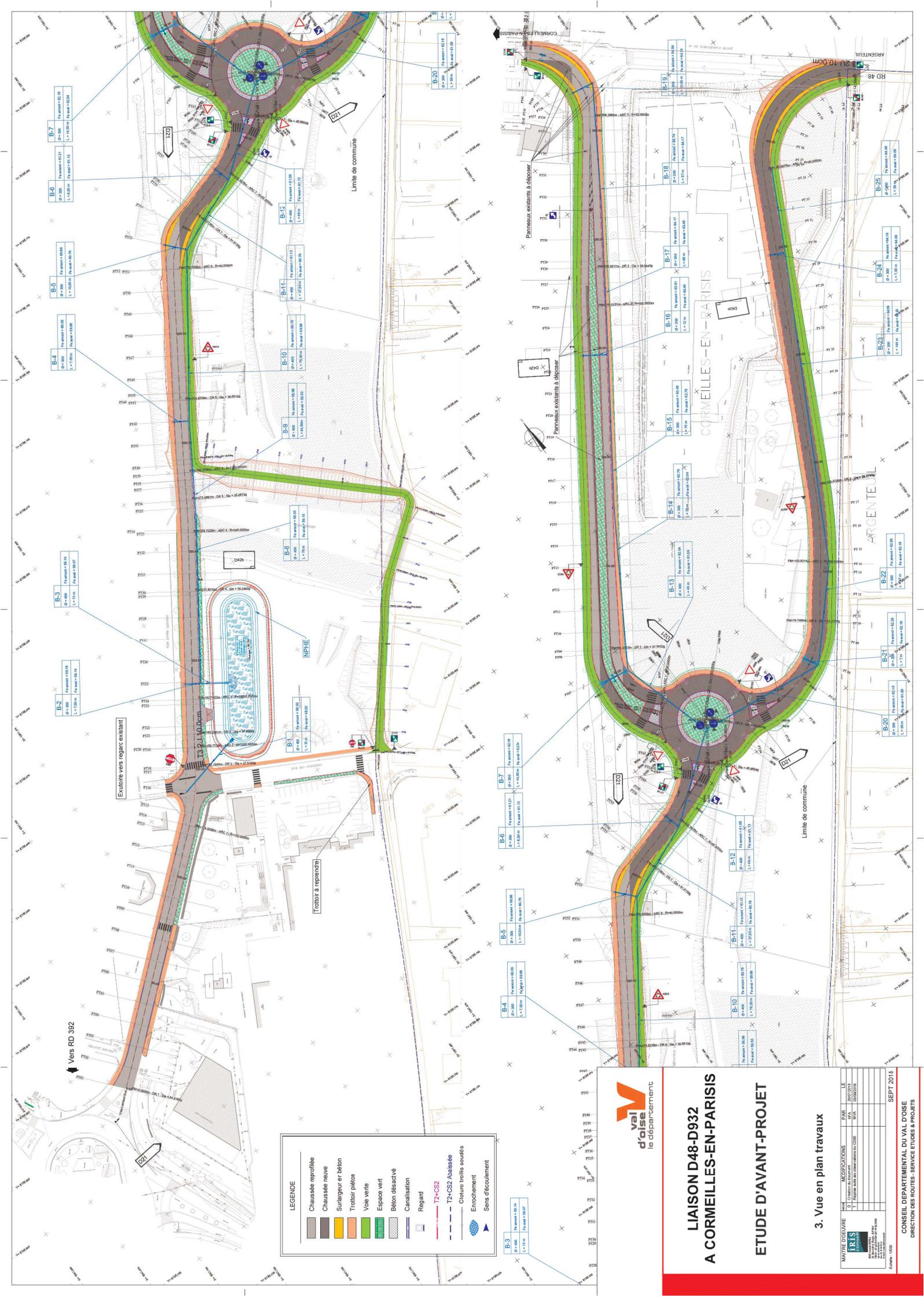












LEGENDE

- Chaussée reprofilée
- Chaussée neuve
- Surlargeur en béton
- Trottoir piéton
- Voie verte
- Espace vert
- Béton désactivé
- Canalisation
- Regard
- T2+CS2
- T2+CS2 Abaissée
- Chaire treillis soudés
- Enrochement
- Sens d'écoulement



**LIAISON D48-D932
A CORMEILLES-EN-PARISIS**

ETUDE D'AVANT-PROJET

3. Vue en plan travaux

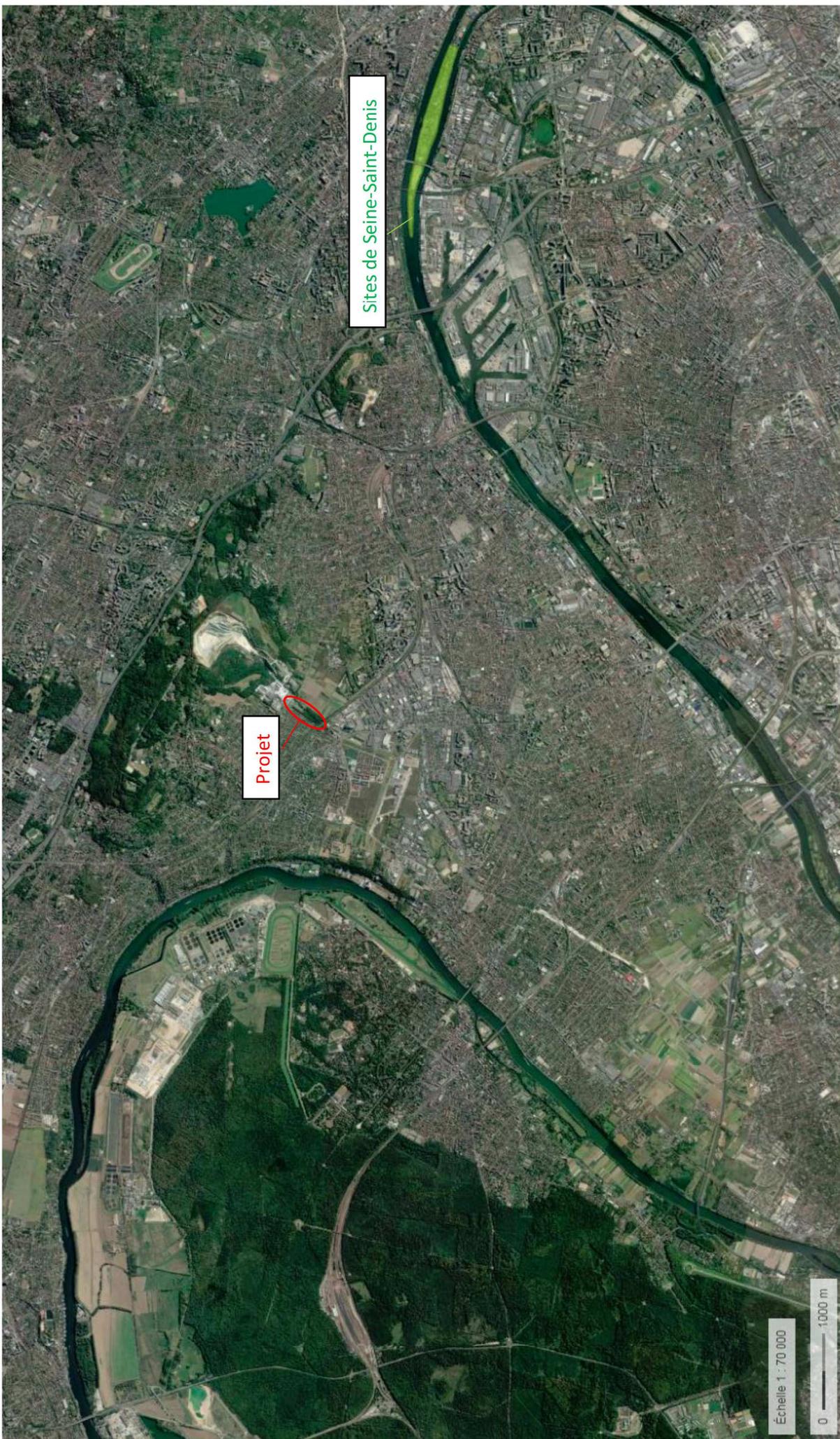
MAITRE D'OUVRAGE	PAR	LE
PRIS	2007	LE
1 - Région Ile de France routes et CS06	MAI	DIRIGENT
2 - Région Ile de France routes et CS06	MAI	DIRIGENT



Plan des abords du projet



Plan des abords du projet

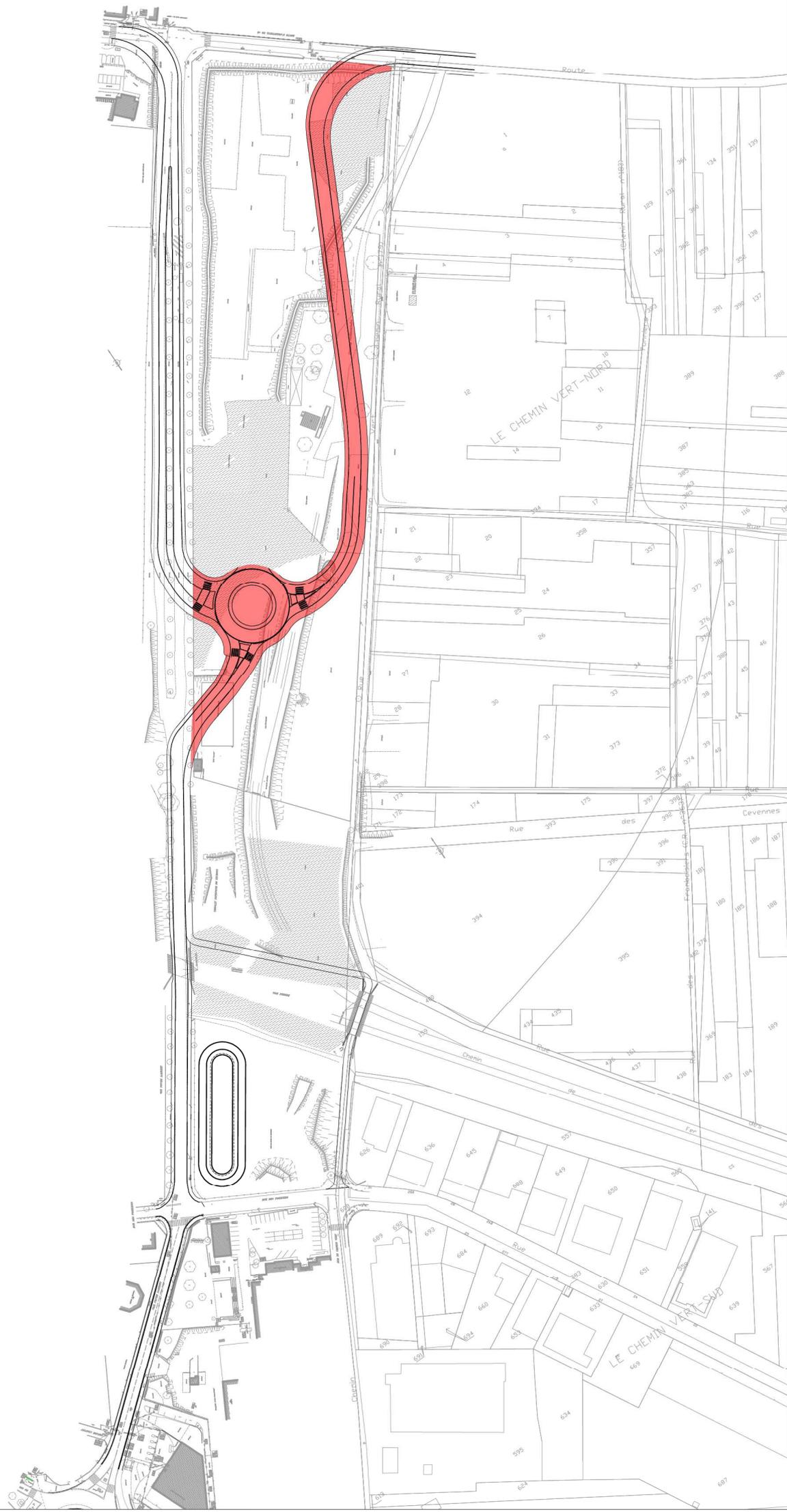


Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches

PHASE 1

Zone de travaux à réaliser

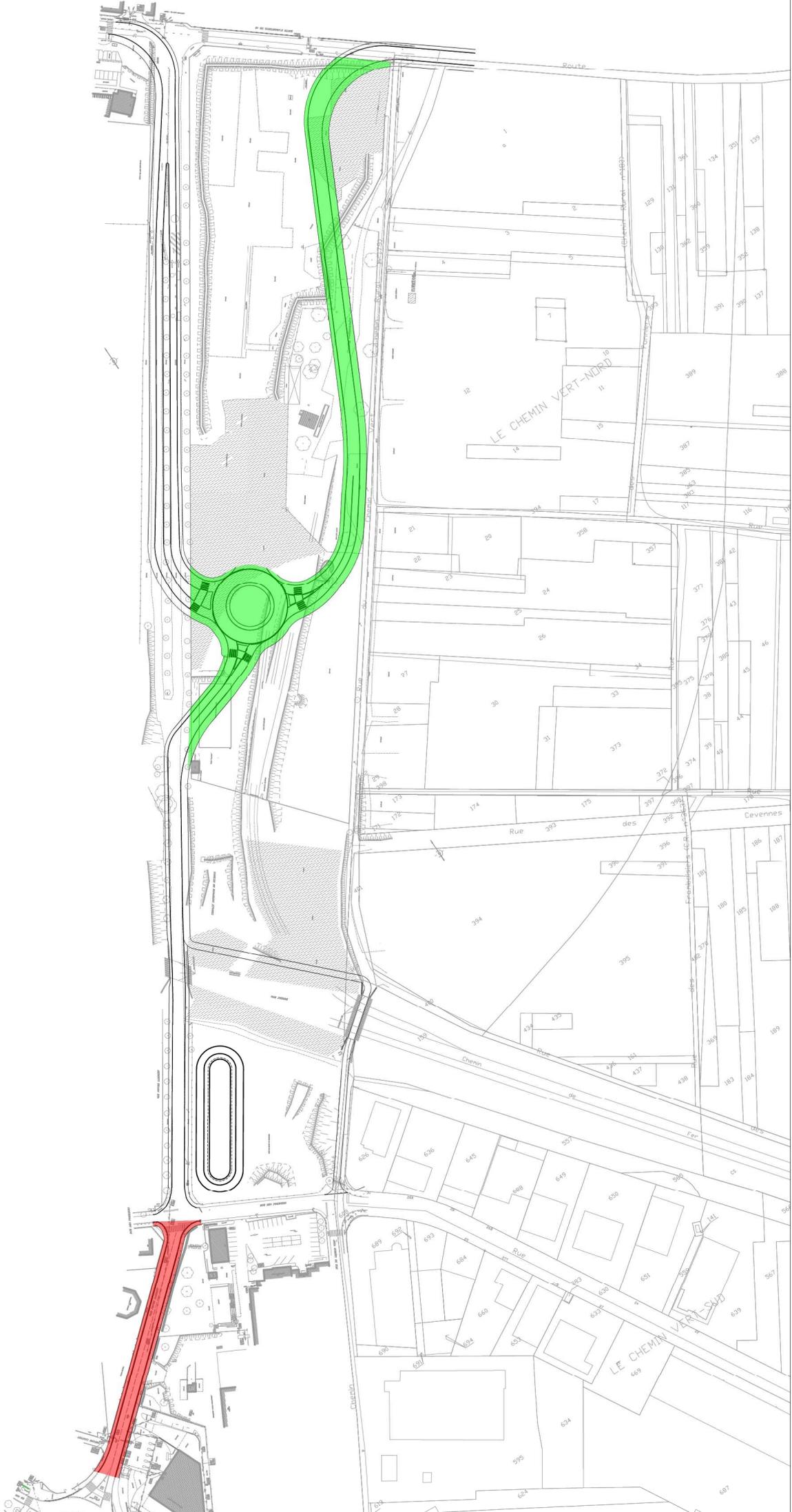
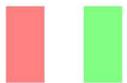
Zone de travaux réalisés



PHASE 2

Zone de travaux à réaliser

Zone de travaux réalisés



PHASE 3

LEGENDE

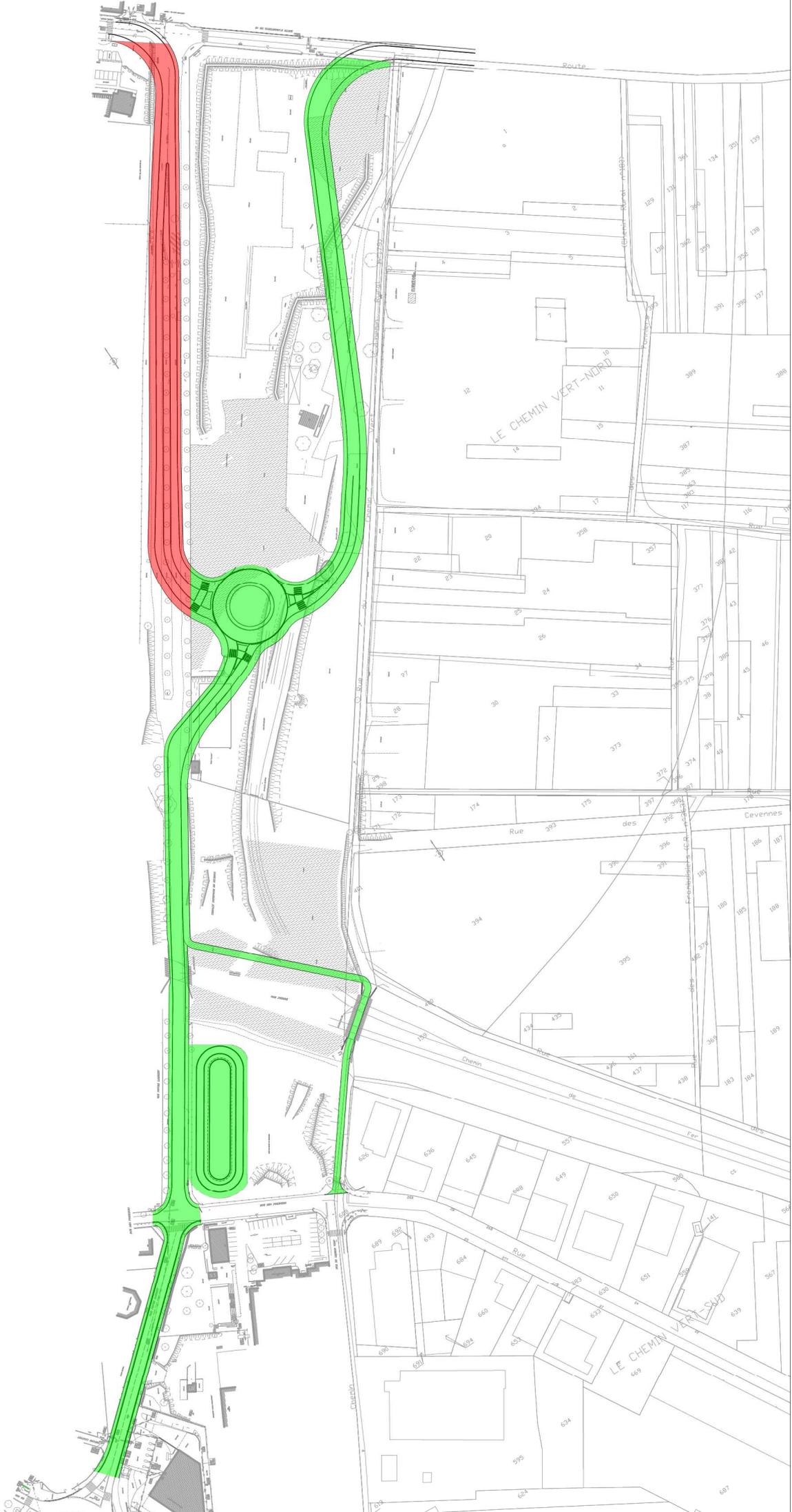
	Zone de travaux à réaliser
	Zone de travaux réalisés



PHASE 4

Zone de travaux à réaliser

Zone de travaux réalisés



PHASE 5

Zone de travaux à réaliser

Zone de travaux réalisés

